

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande de création d'un entrepôt logistique par la société PITCH PROMOTION sur les communes de Grandchamp-des-Fontaines et de Héric

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/027 en date du 31/01/2019, une enquête publique unique est ouverte en mairies de Grandchamp-des-Fontaines et de Héric, pendant une période de 31 jours, du 25 février 2019 à 9h au 27 mars 2019 à 17 h, portant sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que sur la demande de permis de construire présentées par la société PITCH PROMOTION concernant la création d'un entrepôt situé sur les communes de Grandchamp-des-Fontaines et de Héric.

Monsieur Jean DE BRIDIERS, directeur territorial (Secrétaire Général du Conseil Départemental de Vendée) retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairies de Grandchamp-des-Fontaines et de Héric les observations du public aux dates et heures ci-après :

- Grandchamps-des-Fontaines (25 avenue du Général de Gaulle) :
 - le **lundi 25 février 2019** de 09H00 à 12H00
 - le **samedi 09 mars 2019** de 09H00 à 12H00
 - le **vendredi 15 mars 2019** de 13H30 à 17H00
 - le **mercredi 27 mars 2019** de 14h00 à 17h00

- Héric (12 rue de l'Océan) :
 - le **jeudi 07 mars 2019** de 09h00 à 12h30
 - le **samedi 23 mars 2019** de 09h00 à 12h30

Pendant toute la durée de l'enquête unique, les dossiers d'autorisation environnementale et de permis de construire ainsi que les avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposés en mairies de Grandchamp-des-Fontaines et de Héric, où ils seront également accessibles sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairies de Grandchamp-des-Fontaines et de Héric.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Grandchamp-des-Fontaines (25 avenue du Général de Gaulle – 44119 Grandchamp-des-Fontaines) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : hexahub-atlantique@mail.registre-numerique.fr. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture. Un registre dématérialisé sera également mis en place à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'autorisation environnementale et de permis de construire auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. La consultation des dossiers est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairies de Grandchamp-des-Fontaines et de Héric pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de PITCH PROMOTION, 6 rue de Penthièvre, 75008 Paris.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure seront un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de la Loire-Atlantique et assorti de prescriptions d'exploitation ou un refus, ainsi que la délivrance, ou non, par les maires des communes concernées, du permis de construire.